

L'origine - Le sexe - La grossesse - L'état de santé - Le handicap - Les caractères génétiques - L'orientation sexuelle - L'identité de genre - L'âge - Les opinions politiques - Les activités syndicales ou mutualistes - L'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race - Les convictions religieuses

*Critères issus du droit européen*

La situation de famille - L'apparence physique - Le patronyme - Les mœurs - Le lieu de résidence - La perte d'autonomie - La vulnérabilité due à la situation économique - La capacité à s'exprimer dans une autre langue que le Français - La domiciliation bancaire

*Critères issus du droit français*

Une discrimination peut prendre la forme d'un harcèlement fondé sur un des critères définis par la loi. Est donc également considéré comme une discrimination -fondée sur le critère du sexe- le harcèlement sexuel :

*« constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui portent atteinte à la dignité et tout comportement, même non répété, qui constitue une pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir une acte de nature sexuelle. »*

